

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

## Compte rendu de la séance du 26 juin 2023

Présidente de la séance : Martine JOSEPH

Secrétaire de la séance : Dominique LEGER

---

<b><u>En exercice :</u></b> 17	<b><u>Sont présents :</u></b> Sylviane ANTOINE, Liliane GOUJAT, Martine JOSEPH, Marie-Christine KITYNSKI, Dominique LEGER, Lydie LERECH, Michèle LONGUEVILLE, Patrick ROBERT, Sylvie SCHUFT, Hélène THEVENIN, Chantal WILLEMS
<b><u>Présents :</u></b> 11	<b><u>Représentés :</u></b> Patricia BAYETTE par Sylviane ANTOINE, Christelle CHAUMART par Martine JOSEPH, Jeannine FOURNIER par Dominique LEGER
<b><u>Votants :</u></b> 14	<b><u>Excusés :</u></b> Jean-Louis CANOVA, Angélico MATTIONI
	<b><u>Absents :</u></b> Denis VARNIER

---

Madame JOSEPH Martine prend la présidence et dénombre 11 membres régulièrement présents. Elle constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Dominique LEGER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE : Le compte rendu de la séance du 25 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

### **Ordre du jour :**

**1/ Aide sociale (8.2) :** Participation financière pour le règlement d'une facture d'énergie (dossier arrivé le 15 juin 2023).

**Questions, suggestions diverses et informations**

## **Délibérations du conseil :**

### **1/ DE 2023 017 : Participation financière pour le règlement d'une facture d'énergie (dossier arrivé le 15/06/2023)**

Dans le cadre de sa convention "Solidarité Energie" avec le Département de la Meuse, le CCAS est saisi d'une demande d'aide financière d'un montant de 150€, pour le règlement d'une facture de régularisation d'énergie d'un montant total de 500.89 €, soit environ 30% de la facture ; Madame ayant déjà réglé 125€ et le département étant sollicité pour 225,89€.

Cette demande concerne une femme de 43 ans, qui vit seule avec sa fille, âgée de 7 ans, dans un logement du parc privé à Ancerville.

Elle travaille en CDD à temps plein dans une collectivité et devrait bénéficier d'un CDI de droit privé après 1 an. Elle avait perdu son emploi précédent suite à un licenciement économique en juillet 2022. Son indemnité de licenciement lui a fait perdre ses droits APL, qu'elle devrait récupérer à partir de septembre. Son salaire est moindre que ce qu'elle pouvait percevoir précédemment et à cela s'ajoute des frais de transport plus importants.

Madame est consciente que son logement n'est pas adapté à son budget et a fait des demandes auprès d'organismes publics pour trouver un logement moins onéreux.

Elle est à jour de ses charges courantes et a déjà versé la somme de 125€ sur cette facture. Elle sollicite l'aide du FSL et du CCAS pour régler le solde, afin de ne pas amoindrir son budget déjà fébrile.

Elle n'a reçu aucune aide sur le FSL cette année et répond aux conditions pour en solliciter une.

L'assistante sociale émet un avis favorable à ce dossier, afin de maintenir des conditions de vie décente à cette famille, en attendant que Madame puisse récupérer ses aides au logement et trouve un nouveau logement moins onéreux.

Après avoir pris connaissance du dossier et fait le point sur les ressources et les charges mensuelles du demandeur,

Le Conseil d'Administration,

- DECIDE à l'unanimité d'accorder cette aide de 150.00€.

## Affaires non soumises à délibérations :

### Questions, suggestions diverses et informations :

#### \* **RETOUR SUR LE REPAS DES AINÉS DU DIMANCHE 23 AVRIL 2023 → COÛT :**

> Le coût global du repas est de 7 571,10€.

160 repas ont été servis, comprenant les 141 aînés inscrits + les 16 aidants + les 3 animateurs. Cela fait un prix de revient par aînés de 53,70€.

pour 160 repas (141 aînés + 16 aidants + 3 repas animateurs)			
	Prix de revient/ pers	Prix de revient/ aînés	Total
<b>TRAITEUR LE CHEF A DOMICILE, Repas</b>	32,94 €	37,38 €	5 270,00 €
repas, service compris	30,59 €	34,71 €	4 894,00 €
location de la vaisselle	2,00 €	2,27 €	320,00 €
livraison de la vaisselle	0,35 €	0,40 €	56,00 €
<b>CHEZ PATRICK, Eclaron, Petits Four</b>	1,80 €	2,04 €	288,00 €
<b>LECLERC &amp; CASH GRAVIER, Boissons</b>	3,30 €	3,74 €	528,00 €
boissons apéritives + alcool mirabelle trou lorrain	1,02 €	1,16 €	162,88 €
vin à table + eau	2,28 €	2,59 €	365,12 €
<b>FRAIS DE TABLE</b>	1,53 €	1,74 €	244,70 €
Chemins de table, nappes, serviettes	1,26 €	1,42 €	200,90 €
Intention dans l'assiette (œufs en chocolat)	0,27 €	0,31 €	43,80 €
<b>ANIMATIONS</b>	5,58 €	6,33 €	892,61 €
SACEM	0,33 €	0,37 €	52,61 €
MCA, prestation musicale	2,13 €	2,41 €	340,00 €
CHANGER L'AIR, prestation déambulation	3,13 €	3,55 €	500,00 €
<b>LACENE, pain</b>	0,57 €	0,65 €	91,43 €
<b>LACENE, brioche</b>	0,90 €	1,02 €	144,14 €
café	-00 €	-00 €	-00 €
digestif	-00 €	-00 €	-00 €
<b>CADEAUX DOYEN(NE)S</b>	0,31 €	0,35 €	48,90 €
<b>REPAS DU SOIR</b>	0,40 €	0,45 €	63,32 €
MARSAL, plateau charcuterie	0,31 €	0,35 €	50,00 €
CASH GRAVIER, fruits au sirop	0,08 €	0,09 €	13,32 €
<b>Total</b>	<b>47,32 €</b>	<b>53,70 €</b>	<b>7 571,10 €</b>

> Pour 2024, la salle des fêtes étant en travaux, Martine propose de se renseigner auprès de la MARINA pour y faire le repas. Elle en a déjà parlé au maire qui serait favorable.

→ à revoir en conseil municipal.

#### \* **PERMANENCE « ECRIVAIN » A FANFAN :**

> Suite à des sollicitations par des habitants, Martine propose aux membres de mettre en place une permanence d'aide administrative, de 2h/mois, dans un bureau non utilisé de l'espace d'accueil Fanfan la Tulipe.

Les membres sont favorables à cette idée, mais émettent des réticences quant à leurs compétences dans la rédaction de courriers ou le remplissage de formulaires administratifs. Il sera peut-être nécessaire de réaliser une formation ?

Cette permanence viendrait en complément de celles déjà réalisées par l'assistante sociale et la mission locale pour les jeunes.

**\* SIEL BLEU :**

> Martine renouvelle sa demande auprès des membres pour prendre en charge la gym Siel Bleu (suivi de la convention, dossiers de demande de subventions, se rendre occasionnellement aux séances pour voir comment ça se passe).

Lydie se propose pour l'administratif, mais ne pourra pas se rendre aux séances avec son travail.

**\* BANQUE ALIMENTAIRE :**

> Sylvie a servi une seule famille, parmi 3 bénéficiaires sur juin.

Une des bénéficiaires a rappelé la mairie pour annuler l'aide alimentaire, car elle a trouvé un emploi. Le dernier bénéficiaire n'a pas rappelé.

On reçoit maintenant très peu de produits, depuis la baisse de la dotation demandée par les membres pour 2023. Cela pourrait-être insuffisant si plusieurs familles venaient à être dans le besoin. Dans ce cas, le CCAS pourrait aller ponctuellement récupérer des produits supplémentaires.

> Martine informe les membres, qu'elle a servi en urgence une famille avec 5 enfants ayant sollicité une aide auprès de la mairie. Elle les a envoyés vers l'assistante sociale afin qu'ils régularisent leur situation.

**\* VISITE/CONTACTS/REGISTRE \_ CHAINE DE SOLIDARITE MISE EN PLACE SUR LA COMMUNE (CANICULE, COVID, PLAN GRAND FROID, PERSONNES VULNERABLES, DEMANDES PONCTUELLES) :**

> Des proches, de personnes âgées isolées domiciliées sur la commune, sont venus au secrétariat de mairie afin de demander s'il serait possible de rendre visite de temps en temps à leur parent pour s'assurer que tout va bien.

Martine demande aux membres si certains seraient d'accord pour aller rendre des visites de courtoisies à ces personnes ; voir à d'autres si de nouvelles demandes se présentaient ?

Liliane et Hélène répondent favorablement.

**\* OCTOBRE ROSE, ORGANISATION EN PARTENARIAT AVEC LES POMPIERS D'ANCERVILLE :**

> Martine informe les membres qu'elle a eu le Président de l'Amicale des Pompiers qui propose de faire une réunion en septembre pour mettre au point l'organisation d'Octobre Rose.

**\* NOUVELLES ACTIONS :**

> Martine propose aux membres comme nouvelle action de récompenser les familles, à l'occasion de la fête des mères : les mamans dans l'année et les familles nombreuses.

Les mamans dans l'année sont facilement définissables, à partir des déclarations d'état-civil reçues par la mairie. Par contre, il est compliqué de réaliser une liste complète et précise des familles nombreuses (tous les enfants ne sont pas nécessairement répertoriés et connus des services de la mairie, problème des familles recomposées).

Si le souhait des membres est de mettre en place cette fête, il sera nécessaire de délibérer et de définir un budget. Pour information ci-dessous, nombre de naissances sur les 3 dernières années :

Année	2020	2021	2022	(2023-en cours)
Avis de naissance	24	21	15	7

> Information concernant les nouveaux habitants : ils sont invités à l'occasion des vœux du maire.

> Information concernant les nouveaux mariés : ils reçoivent un bouquet offert par la commune lors de la célébration du mariage à Ancerville.

**\* ADMR :**

> Martine informe les membres que l'ADMR recherche 2 personnes pour intégrer son Conseil d'Administration, suite à des démissions.

L'engagement pour les membres représentent une participation aux réunions du CA (environ 4 à 5 par an), ainsi qu'à l'Assemblée Générale annuelle.